

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

---

N<sup>o</sup>: XLVII.

NOVEMBRE 1790.

DIMANCHE 28.

Séance du Lundi 22.

**A**près l'ouverture de cette séance, Mr. le Maréchal nomma Mr. *Siarczynski* Secrétaire de la Diète à la place de Mr. *Luszczewski*, qui vient d'être élu Nonce.

A la suite des arrangemens qui avoient été pris dans la dernière Séance, plusieurs Nonces recommanderent les Bourgeois qu'ils jugeoient dignes de l'ennoblissement. Le résultat des débats qu'excitèrent les différentes recommandations, ajoûta 40. noms à la liste des nouveaux ennoblis.

Le passage rapide d'un si grand nombre des familles notables de la Bourgeoisie à l'ordre Equestre menaçoit le commerce d'une stagnation aussi mortelle que subite, & alloit sans doute paraliser les arts & les métiers, si la Chambre n'en eût prévenu les suites en suspendant provisoirement les lois qui d'après les principes & les moeurs d'autrefois interdisent encore certains moyens d'industrie à la Noblesse. Par conséquent les Etats arrêtèrent à l'unanimité, qu'il seroit libre aux

nouveaux Nobles de continuer dans l'exercice de leurs métiers & professions respectives jusqu'à ce qu'il soit décidé dans la nouvelle Constitution des droits des Citoyens, & des occupations incompatibles avec la qualité de Membre du corps Souverain de l'Etat.

Eusuite Mr. de *Sartorius* Directeur des Postes du Royaume, qui à la Diète de 1768, avoit obtenu le Diplôme de Noblesse, fût dispensé d'en payer le timbre par un décret de la Chambre qui vient de rendre ainsi un témoignage très honorable aux talens connûs & aux services importants de ce citoyen distingué.

On accorda la même exemption à Mr. de *Verny*, qui s'est engagé d'établir en Pologne une Colonie de Dix familles tirées de l'Etranger, & dont quelques-unes sont arrivées.

Sa Majesté nomma ensuite Mr. *Ankwicz Castellan de Sandecz* Envoyé Extraordinaire & Ministre plénipotentiaire de la République à la Cour de *Dannemarck*, pour remplacer Mr. *Rzewuski*, qui a demandé & obtenu son rappel.

### *Séance du Mardi 23.*

On renvoya à un plus ample examen une liste de plusieurs concurrens à la Noblesse présentée par la Commission du Trésor. Et on convint en même tems que la Commission d'Education recommanderoit pour l'ennoblissemens des personnes qui se seroient distinguées par quelqu'ouvrage intéressant.

Il y eût encore des sollicitations pour obtenir à quelques nouveaux nobles le diplôme *præcisio Scartabellatu,*

mais les contradictions qui en résultèrent firent tomber la motion.

Mr. Rzewuski Nonce de Podolie se réserva de recommander pour l'ennoblissement quelques Officiers dont les talents & les mérites lui étoient particulièrement connus. Il représenta en même tems aux Etats assemblés, qu'ayant été chargé de l'inspection d'une partie de l'armée, il avoit trouvé les chevaux de la Cavalerie Nationale extrêmement harassés par les védettes dont il démontra l'inutilité pour le présent, & que la Chambre décida de faire cesser.

Mr. le Maréchal ayant observé à la Chambre la nécessité de rédiger la forme des assemblées de la Diète, on limita la séance au lundi suivant, afin de pouvoir vaquer à cet arrangement, conjointement avec le comité pour la Constitution.

Suite de l'Ecrit inséré à la fin du dernier Journal

Nro: 46.

**C**omment concilier des Loix contradiictoires, amenées par des circonstances passagères & des motifs particuliers? Le commerce en détail, par exemple, est interdit à la Noblesse; & la Noblesse peut exercer la profession de cabaretier, qui n'est autre chose que la faculté de vendre très en détail diff'rens genres de boiffons. Les métiers, les professions, les arts détruisent la Noblesse la plus ancienne, & les métiers, les professions, les arts ont été des recommandations pour l'ennoblissement. La Noblesse ne peut contrader des lettres de

change, & l'ennobli jouit de cette prérogative. Les inconveniens naissent à chaque pas, & ils renâtront encore tant que la liberté & les droits du citoyen ne feront pas également répartis sur tout le tiers Etat. Mais le Prince, dans sa sagesse, les a tous prévus ; il ne peut s'arrêter à quelques individus seulement ; il a senti que pour l'ordre, la paix & le bonheur, des distinctions particulières, des ennoblissemens isolés ne peuvent suffire ; que l'intérêt du gouvernement exige davantage.

Il est bien difficile d'établir l'ordre, lorsqu'on marche à plusieurs intérêts opposés. Les registres de nos Villes contiennent les noms de plusieurs familles nobles, & leur droit de bourgeoisie ne portoit aucune atteinte ni à l'hérédité de leurs prérogatives, ni aux charges qu'elles possédoient. Des Loix postérieures ont été la Nobleffe à toutes les familles jouissant dans les villes des avantages de la municipalité, sans leur conserver même ce privilége de pouvoir secouer un jour le joug de ce préjugé. Comme si le titre de Bourgeois étoit une tâche ! comme si le travail & l'industrie pouvoient avilir ! toujours l'injustice se glisse à la fuite d'une mauvaise Loi. De là tant de Citoyens frustrés de leurs possessions légitimes ; de là l'avidité & la mauvaise foi souvent récompensées par le fisc ; de là l'origine de ces biens déclarés caducs, dont l'effet, ainsi que le nom présente si bien l'image de la difformité ? Les abus sont fréquents, parceque la nature est au dessus de la reprobation de la Loi ; parceque le préjugé d'un état contre un autre ne peut étouffer ces sentiments réciproques, & ce penchant si irrésistible de s'unir à l'objet qui nous promet le bonheur & la tranquillité domestiques.

*Qui pourroit faire l'énumération de tous les abus qui , les décrivant avec énergie, pourroit en indiquer les remèdes ! Les effets en ont été trop tristes & trop sensibles ! Le démembrément de nos provinces a été l'image de la faiblesse de l'Etat, de l'impuissance de ceux qui gouvernent , & de l'infortune de ceux qui sont gouvernés. Et ce qui nous reste encore, donne t il une grande idée de la force publique & de la direction des Lois? sans arts , sans manufactures , sans commerce , nos villes autre fois florissantes & populeuses ne présentent encore que des décombres , où des familles entassées végétent dans la misere & le mépris. Nos terres , quoique fertiles , portent l'empreinte de l'oppression de nos cultivateurs. Et la Noblesse même , cette classe si privilégiée , qui est tout, qui fait tout, qui jouit d'une liberté si étendue , a des entraves dont elle ne peut encore se dégager. C'est la partie la moins nombreuse qui est en possession de l'aisance , des lumières & du plaisir , & quand elle pourroit tout encore pour opérer la solidité , la force & le bonheur de la constitution , il faut que parmi elle , il y ait encore des citoyens qui forment empêchement & opposition (b) & l'autre partie. connue sous la dénomination de petite Noblesse , avec une égale jouissance de tous les droits civils & politiques , esclave de ses préjugés , de son ignorance & de sa misère est également malheureuse . Malgré tant d'obstacles . que n'a pas fait le souverain actuel*

(b) L'homme de bien ne desire que la paix , la liberté , l'ordre & la justice ; l'ambitieux ne veut que discorde , guerre , anarchie ; comme le brigand qui souhaite ou prépare la foule , le trouble & l'incendie. (Prost de Royer ).

pour l'instruction générale & le bonheur àvenir! par lui la Pologne a repris une existence nouvelle, & tout fait espérer une législation épurée, & le libre exercice d'un gouvernement Républicain. Des Liaisons politiques se font formées; une armée a été créée pour la sûreté extérieure; mais les hommes, mais les Citoyens nous manquent encore. Sayons donc une fois persuadés que nous ne pourrions jamais que par le nombre, que nous ne serons forts que par la réunion, que nous ne serons heureux que par la paix & la liberté. Nous songions, il n'y a qu'un instant, à ravoir une des nos belles Provinces usurpées; & dans l'Etat, & parmi nous, plusieurs milliers d'habitants demandent encore avec instance le recouvrement des droits de Citoyen dont il sont privés depuis si long-tems. La Liberté du tiers Etat; voilà notre vraie conquête: car c'est conquérir des terres que d'assurer les propriétés; c'est conquérir des hommes que d'affurer leur vie.

Une des grandes causes de la bonté du gouvernement & de la force de l'Etat de l'Angleterre (c) c'est qu'aucun Anglois n'est exclus des droits de Citoyens; c'est que tous sans exception, peuvent se considérer membres de la République, c'est que tous peuvent dire: j'ai une patrie, & que ce langage peut convenir au dernier des manoeuvres comme au premier des ma-

(c) On a beaucoup parlé de l'excellence de son gouvernement; des avantages de la distribution & de la balance des pouvoirs; mais on en est un peu revenu. Il est certain, qu'avant la révolution de l'Amérique sa Constitution étoit un modèle.

gnats. Voulez vous d'autre cause de la fierté de caractère, du courage, de la sûreté, du Patriotisme, de toutes les vertus? Le Citoyen obscur peut bien n'avoir pour sa famille que l'espérance la plus éloignée de la voir s'enrichir & s'élever; mais toute faible & fugitive qu'elle peut-être, elle le flatte, le console dans sa misère, & lui fait prononcer le nom de Patrie avec intérêt (d).

Je le répète encore aux sceptiques, la législature ne peut s'arrêter dans sa sageffe; les ennoblissemens accordés à quelques particuliers, bien loin de nuire au tiers Etat, ne peuvent qu'ajouter à l'intérêt de sa cause; il doit regagner en force ce qu'il perd en totalité; & puisqu'il marche avec les événemens, avec son siècle, il ne peut rétrograder. C'est ce que disoient eux mêmes les habitans de nos villes, avec autant de candeur que d'énergie. „Quand la Pologne n'intéressoit que par ses malheurs, nous en avons éprouvé les plus cruelles, atteintes, & cependant nous avons attendu sans nous plaindre ce moment fortuné, où la patrie a收回 sa liberté première, où elle s'est soustraite à la dépendance étrangère, où l'état, entier a été rendu à lui même. Un concours de circonstances, votre fermeté, Sire & illustres Etats, nous ont déjà fait éprouver les effets d'un espoir si long tems conservé. Quand un nouvel ordre de choses semble promettre à la Pologne le retour de son ancienne splendeur, garderions-nous le silence, n'invoquerions nous pas ces

(d) Tout homme, dit Mably, à l'exception d'un insensé ou d'un malfaiteur, doit être citoyen, quand il vit avec des hommes qui ont des Lois.

„ Loix antiques faites en notre faveur , & notre liberté primitive si essentiellement liées & si nécessaires à sa prospérité . „ (e) Elles sont précises ces loix antiques & précieuses qui dans les beaux jours de la Pologne , assuroient l'existence sociale de la bourgeoisie , & son influence dans le gouvernement . Leur justice naturelle , des siècles de garantie , la felicité publique , la sagesse de la législature , tout doit faire croire qu'elles ne peuvent être infructueusement invoquées . La suite à l'ordinaire prochain .

#### AVIS DU REDACTEUR.

Des faux rapports , & qui pis est , des traductions infidèles n'induisent que trop souvent en erreur ceux qui se chargent de rédiger les feuilles publiques . L'expérience que nous venons d'en faire , nous a été trop sensible pour ne pas nous hâter de réformer de la manière la plus prompte & la plus solennelle les expressions dont nous nous étions servis dans le Nro : précédent en rapportant les articles des instructions de la Diétine de Varsovie . On nous avoit fait entendre que quelques-uns de ces articles portoient la disposition de l'Education Nationale en Pologne . Instruits aujourd'hui qu'il ne s'agissoit que de quelques arrangements particuliers relatifs à l'administration économique de cette branche si intrefférente chez tous les peuples civilisés , nous défavouons cet article dans le dit Nro : dernier & nous prions les lecteurs de n'attribuer cette méprise qu'à notre empressement à servir plus promptement le public .

(e) Mémoire présenté aux Etats assemblés par les habitans des villes .